



## Le Travail, c'est la santé ?

Le 18 juillet 2022

Selon Marie PEZE, (Docteure en psychologie, psychanalyste, ancien expert judiciaire, responsable du réseau des 130 consultations "souffrance et travail"),

**« Au travail, celui qui réussit désormais n'est pas le plus intelligent ou le plus fort physiquement mais le plus rapide !**

**L'augmentation de la cadence des tâches à accomplir, leur densification, pulvérise tous les seuils neurophysiologiques et biomécaniques supportables. »**

La Direction vous demande d'être à l'écoute des sociétaires et d'être bienveillants. Vous devez les "cocoouer", les chouchouter.

Mais est-ce que la Direction prend autant soin de votre santé au travail ?

Quel est l'état de votre santé au travail ?

**FO Matmut vous invite à répondre à notre enquête à la fin de ce tract.**

Allez J'y retourne



A la Matmut, quel que soit le service, les tâches augmentent sans cesse, organisées non pas par le salarié lui-même en toute autonomie, mais par de nouvelles technologies informatiques dont SMART. Dans quel but ?

Rationaliser les tâches pour en faire de plus en plus.

Quelle est la conséquence de cette surcharge de travail ?

Pour le Dr Marie PEZE,

**« Si on soumet l'organisme à une intensification des tâches sur un temps trop prolongé, il fabrique des toxines, il doit mobiliser beaucoup de cortisol pour tenir, travailler en apnée.**

**Le "corps machine" que veut l'organisation du travail, n'existe pas.**

**Les salariés font des burn out, des infarctus, des AVC. »**

Ces dernières années, la Direction a pris conscience que les arrêts maladie pour diverses raisons liées au travail sont en progression. Vous avez tous eu connaissance de collègues qui sont en arrêt pour burnout, infarctus ou tout simplement stress au travail. De nombreuses ruptures conventionnelles sont demandées par vos collègues qui n'ont plus que le choix de changer de métier ou d'entreprise pour retrouver un équilibre professionnel et une vie privée équilibrée...





La Direction pouvait-elle éviter ces arrêts ?

A t-elle réellement conscience de nos conditions de travail ?

Les salariés ont-ils le droit à une réelle qualité de vie au travail ?

Pour la Direction, **tout va bien !**

Un vrai monde de bisounours...

FO a conscience de la réalité et nous savons que c'est en améliorant notre quotidien que les arrêts maladie vont diminuer et les salariés rester dans l'entreprise.

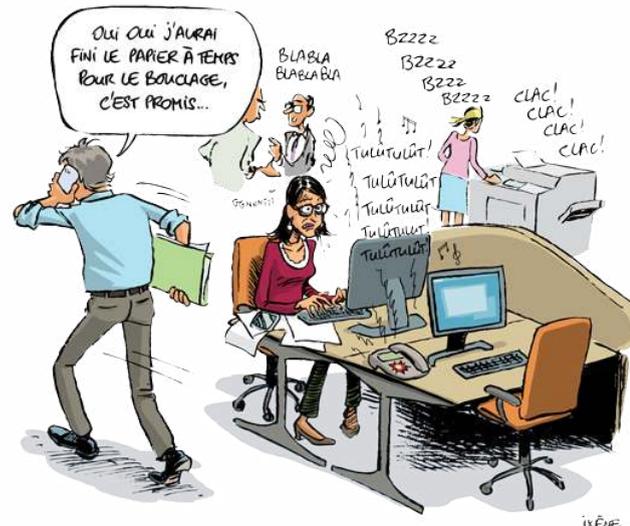
*Pour FO, les salariés ne sont pas des machines.  
Les salariés ne sont pas que des "ressources humaines".*

***Le salarié est un être doué de sensibilité.***

Dans un premier temps, FO vous conseille d'aller voir le médecin du travail sur votre demande, puisqu'il n'y a plus de visite régulière et lui demander de notifier dans votre dossier médical vos problématiques liées au travail. Pourquoi : tout simplement pour libérer votre parole, avoir des conseils mais aussi pour acter les faits que vous subissez dans votre travail.

### **Le bruit : Facteur d'une dégradation de la santé**

Vous passez vos journées au téléphone avec un casque dans un espace collectif, avec ou sans séparation : les casques, pour permettre de communiquer correctement avec l'interlocuteur, sont réglés souvent à des niveaux trop élevés, car le travail en bureau expose aussi à d'autres sources de bruit qui créent une forte ambiance sonore : les conversations entre le conseiller et le sociétaire du bureau d'à côté (bonjour la confidentialité), les conversations téléphoniques des autres collègues, le bruit des ordinateurs, des imprimantes, des sonneries, et de la climatisation.



Si les postes de travail ne sont pas séparés par des cloisons acoustiques, le manque d'isolation phonique génère un bruit ambiant trop souvent à des niveaux incompatibles à la fois avec un travail intellectuel et un bon confort d'écoute au téléphone avec les risques suivants : fatigue auditive, perception d'acouphènes, risque de lésions auditives et de déficit auditif temporaire ou définitif d'installation insidieuse, lié à une exposition chronique au bruit.

DÉNONCER, REVENDIQUER, RECONQUÉRIR - FO Matmut, le syndicat de tous les salariés Matmut, employés ou cadres... Contactez-nous et adhérez directement en ligne sur [www.fo-matmut.org](http://www.fo-matmut.org) - [contact@fo-matmut.org](mailto:contact@fo-matmut.org)



Le vacarme lancinant du travail augmente ainsi la nervosité, la lassitude, l'agressivité et la fatigue.

Les nuisances sonores sont devenues avec la généralisation du travail en espace ouvert un problème majeur pour certains salariés.

Open space, bureau paysager, marguerite à la Matmut, tous les noms sont possibles.

Dans le cas d'un environnement sonore bruyant, on peut également assister à un phénomène connu sous le nom « d'effet cocktail » qui consiste en une surenchère de niveaux sonores pour couvrir les

bruits environnants" (cf rapport PGS 2014). Ce phénomène est d'autant plus gênant lorsque le voisin est en train de gérer un dossier. Le bruit détériore la performance des travailleurs dans les tâches intellectuelles. Enfin lors d'une communication déjà difficile, devoir élever la voix peut irriter davantage l'interlocuteur.

**FO demande à ce que sur chaque site, une évaluation du risque bruit soit réalisée en période d'activité et que les préconisations soient appliquées pour une amélioration des conditions de travail.**



Nous allons bientôt renégocier l'accord sur la qualité de vie au travail.

C'est pourquoi FO vous donne la parole via **ce questionnaire à destination de tous les salariés de l'UES Matmut** pour faire le point sur vos conditions de travail :

<https://docs.google.com/forms/d/1Nr-qqnHWK1zOESKu2zJlocDeaoboz056Lx-nzuuw5Xg>

Nous vous remercions pour votre participation à ce questionnaire !

Un grand **Merci !**

**DÉNONCER, REVENDIQUER, RECONQUÉRIR  
FO Matmut, le syndicat de TOUS les salariés du  
groupe Matmut, employés ou cadres...**



Toutes les infos FO Matmut, **contact** par téléphone, mail, Facebook, **adhésion en ligne...**

sur **[fo-matmut.org](http://fo-matmut.org)**

# Bulletin d'inscription à FO Matmut Devenez sympathisant ou adhérent !

Inscrivez-vous directement en ligne sur notre site [fo-matmut.org](http://fo-matmut.org) ou  
imprimez et renvoyez ce bulletin d'inscription :

Merci d'écrire LISIBLEMENT, en LETTRES CAPITALES.

Nom (1) :

Prénom (1) :

Adresse mail privée (1) :

Téléphone privé :

Tranches horaires préférées en cas d'appel :

Jours en cas d'appel :  Lundi –  Mardi –  Mercredi –  Jeudi –  Vendredi –  Samedi

Adresse (1) :

Code postal :

Ville :

Fonction :

Service :

Site de travail (1) :

**J'adhère à Force Ouvrière.**

Je souhaite recevoir l'intégralité des informations que FO Matmut partage uniquement avec ses adhérents. Je participe à toutes les prises de positions et décisions de FO Matmut face à la Direction. Je bénéficie de tous les avantages de l'adhésion à FO (formations et accompagnement juridique concernant le travail, la CAF, CPAM, HLM, impôts, défense des consommateurs...). Je pourrai, si je le souhaite, m'engager localement dans mon Union Locale ou Départementale, et/ou dans mon Syndicat local des Assurances.

OU  **Je deviens sympathisant(e) FO Matmut**

et je demande à recevoir la Lettre d'informations de FO Matmut.

Fait à ....., le .....

Signature :

*A renvoyer à l'adresse suivante*

Michel Lemaire  
49 avenue Emile Zola  
Bâtiment C  
59800 LILLE

En cas d'adhésion, nous vous contacterons pour la finalisation.

L'inscription est strictement confidentielle. La liste des adhérents/sympathisants ne sera JAMAIS transmise à des tiers. L'employeur n'a pas accès à la liste des personnes syndiquées dans l'entreprise.

(1) Pour l'adhésion, seuls vos nom, prénom, mail, adresse personnelle et site de travail sont indispensables. Cependant, nous vous encourageons à nous fournir le plus de détails possibles pour connaître votre situation dans l'entreprise. Lorsqu'une problématique se pose sur un site ou un type de poste particulier, les informations collectées nous permettent de cibler les collègues concernés pour les contacter si besoin...